
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Productrices et producteurs agricoles recherchés pour participer à une cohorte
sur la gestion durable de l'eau

Mont-Laurier, le 26 avril 2022 - En octobre dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dévoilé son Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030. Conçu en concertation avec les acteurs du milieu agricole, le PAD a pour objectif d'augmenter la mise en place de pratiques agroenvironnementales par les agriculteurs et les professionnels pour leur permettre de contribuer de manière significative au développement durable du Québec. Il encourage également la cohésion et le transfert de connaissance entre les différents acteurs du monde agricole.

Afin de faciliter le transfert de connaissances et de le réaliser de manière efficace, le MAPAQ encourage la formation de cohortes d'agriculteurs pour rassembler les entreprises en groupes de travail et d'échange et pour innover sur la mise en place d'actions agroenvironnementales.

C'est dans ce contexte que les trois organismes de bassins versants de l'Outaouais, l'Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7), le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) et l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) se sont associés pour accompagner une cohorte d'agriculteurs dans la région de l'Outaouais. Le but est de valoriser la saine gestion de l'eau et les bonnes pratiques agroenvironnementales pour la conservation des sols, et l'adaptation aux aléas climatiques.

Des productrices et producteurs agricoles sont recherchés pour démarrer l'accompagnement de cette cohorte. Cet accompagnement consistera en l'organisation de cinq rencontres en présentiel et en virtuel. Trois rencontres viseront à favoriser le réseautage entre membres et deux rencontres seront axées sur le transfert de connaissances sous forme d'ateliers de formation adaptés aux besoins des membres. Toutes se dérouleront au courant de l'année 2022 et la première aura lieu d'ici le début du mois de juin.

Pour bénéficier de ce soutien offert gratuitement, les agriculteurs membres de la cohorte doivent s'engager à mettre en place une pratique agroenvironnementale de leur choix favorable à la protection de l'eau en 2022 et à partager leur expérience et leurs résultats avec leurs pairs. La participation à la cohorte s'accompagne d'un incitatif financier de 500 \$ par agriculteur.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.

Source :

Pierre-Étienne Drolet, COBALI

819 440-2422 | pde@cobali.org

Marion Duflos, Agence de bassin versant des 7

819 771-5025 | marion.duflos@abv7.org

Geneviève Gallerand, OBV RPNS

819 717-3171 poste 101 | direction@rpns.ca



Photo d'une exploitation agricole en Outaouais